

Preuve de l'originalité des œuvres

la saif

Société des Auteurs
des arts visuels
et de l'Image Fixe

Programme du Colloque de la SAIF – Société des Auteurs des Arts Visuels et de l'Image Fixe le 7 juin 2023 de 14h à 18h, Salle Charles Brabant de la SCAM à Paris.

Organisme de gestion collective de droit d'auteur, la SAIF représente plus de 8500 auteurs et autrices de tous les arts visuels : architectes, designers, photographes, dessinateurs, illustrateurs, graphistes, peintres, plasticiens, sculpteurs, etc. La SAIF ainsi que l'ensemble de ses membres, sont confrontés très régulièrement à la problématique de la preuve de l'originalité des œuvres qui complique considérablement nos actions judiciaires voire les rendent impossibles. Avec notre colloque, nous souhaitons mettre en lumière cette problématique et inciter les pouvoirs publics à agir.

Introduction :

Guillaume LANNEAU, graphiste et scénographe, président de la SAIF

Table ronde n°1 :

Preuve de l'originalité des œuvres : état des lieux

Intervenants et intervenantes :

- **Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS**, professeure de droit privé, co-directrice du laboratoire CECOJI - Faculté de droit de Poitiers
- **Maître Florence GAULLIER**, avocate – cabinet Vercken & Gaullier
- **Mr Steven WASSENAAR**, photographe
- **Mr Nicolas MAZARS**, directeur des affaires juridiques et institutionnelles de la SCAM

Modératrice : Agnès DEFAUX, directrice juridique de la SAIF

Table ronde n° 2 :

Preuve de l'originalité des œuvres : propositions d'aménagement

Intervenantes :

- **Maître Josée-Anne BÉNAZÉRAF**, avocate, co-présidente de la mission du CSPLA sur la preuve de l'originalité
- **Mme Sylvie ROBERT**, sénatrice et vice-présidente de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication

Modérateur : Olivier BRILLANCEAU, directeur général de la SAIF